



El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

El Watan - Mardi 29 décembre 2015

RÉGIME DES LICENCES D'IMPORTATION

Bakhti Belaïb rassure les opérateurs

● Le régime des licences d'importation et d'exportation a été décidé, a expliqué le ministre du Commerce, en raison de la chute des revenus en devises du pays suite à la forte baisse des cours pétroliers.

Le régime des licences d'importation ou d'exportation de produits et marchandises sera flexible dans sa mise en œuvre, a affirmé, hier à Alger, le ministre du Commerce, Bakhti Belaïb, relevant que la liste des produits concernés sera établie en concertation avec ses partenaires économiques. «Le dispositif est souple et ne sera pas imposé par le gouvernement», a estimé le ministre du Commerce lors d'une rencontre-débat avec les principaux partenaires économiques et des professionnels, organisée à la Safex. Le régime des licences d'importation et d'exportation a été décidé, a expliqué le ministre, en raison de la chute des revenus en devises du pays suite à la forte baisse des cours pétroliers. Ce dispositif vise, selon lui, notamment à rationaliser les importations et réduire leurs coûts, protéger certaines industries et endiguer le phénomène des surcoûts. Le régime des licences concerne, entre autres, les produits qui constituent une menace sur la balance des paiements et ceux dont les importations ont connu «une certaine spéculation». Les licences d'importation non automatiques concerneront 63 contingents tarifaires de produits agricoles et



PHOTO : H. LYÈS

agroalimentaires originaires de l'UE, pour un montant d'un milliard de dollars. Elles sont accordées par le ministère du Commerce sur proposition d'un comité interministériel permanent institué auprès de ce ministère, afin de gérer les contingents de produits. La mise en vigueur de ces licences d'importation est prévue à partir du 10 janvier prochain. Un avis de presse du ministère du Commerce sera publié dans la presse nationale, dans son site web et au niveau des directions du commerce des wilayas et des Chambres de commerce et d'industrie. S'agissant des licences

automatiques, la liste provisoire concerne les véhicules, le rond à béton et le ciment portland pour une facture de 3 à 4 milliards de dollars. D'autres produits intégreront la semaine prochaine cette liste après sa validation par le gouvernement. Affirmant que le nouveau régime des licences n'est pas celui ayant prévalu dans le passé, le ministre a fait savoir que ce dispositif ne remet pas en cause les engagements de l'Algérie avec l'OMC. A propos des modes de répartition de ces licences, le ministre a noté que ceux-ci s'inspirent

de modes de répartition universelles. Le décret relatif à la mise en œuvre des licences d'importation et d'exportation propose quatre méthodes de répartition, mais évoque la possibilité de recourir à tout autre mode plus approprié dans le cas où ces systèmes s'avèrent inadaptés. Les méthodes portent sur l'ordre chronologique d'introduction des demandes (FIFO), la répartition en quotas des quantités demandées, la prise en considération des courants d'échanges traditionnels et l'appel à manifestation d'intérêt. H.L.

DÉFAILLANCE DU CONTRÔLE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES

Du Viagra et de la kératine impropres à la consommation sur le marché

- 1,8 million de pilules bleues connues sous le nom de Viagra, plus de 8700 flacons de 2 litres de kératine destinés aux salons de coiffure, 7200 boîtes de fortifiants et 325 000 boîtes de produits amaigrissants, tous impropres à la consommation, ont été saisis ces derniers jours
- L'opération lève le voile sur les graves défaillances dans le système de contrôle sanitaire aux frontières.

Inquiétante est cette saisie à Alger, par la Gendarmerie nationale, d'importantes quantités de produits cosmétiques et paramédicaux impropres à la consommation. Il s'agit de produits largement commercialisés comme la kératine, distribuée surtout dans les salons de coiffure, mais aussi de fortifiants sexuels pour homme, notamment le Viagra, et de dopants pour les sportifs, dont l'analyse par des laboratoires compétents les a déclarés dangereux pour la santé des consommateurs.

Dans le lot saisi par les services de la Gendarmerie nationale à Alger, on trouve 1,8 million de pilules bleues connues sous le nom commercial de Viagra, 325 500 boîtes d'une préparation favorisant la perte de poids, 147 108 boîtes de fortifiants alimentaires, 7200 boîtes de produits médicaux pour retarder la grossesse et 8752 bouteilles de 2 litres de lisseur à la kératine destiné aux salons de coiffure. Tous ces produits constituent un danger pour la santé des citoyens.

Les quantités sont énormes et suscitent de lourdes interrogations sur l'efficacité du contrôle sanitaire aux frontières. En effet, selon les services de la Gendarmerie nationale, des citoyens ont alerté ces derniers «sur l'existence d'activités commerciales douteuses dans plusieurs endroits de la capitale, appartenant

à des groupes d'importateurs, de grossistes et de détaillants de produits de fabrication étrangère possédant des dépôts mais également des véhicules commerciaux de différents types, notamment les canions». L'enquête menée par la brigade de recherche d'Alger cible plusieurs communes de la capitale, dont Alger-Centre, Caroubier, Hussein Dey, El Harrach, Baraki et Cherarba, alors qu'une «surveillance accrue» est imposée autour de plusieurs personnes exerçant le commerce d'importation et d'exportation à partir du port d'Alger à destination de l'est de la capitale.

Une fois les endroits de chargement, de déchargement et de stockage de cette marchandise repérés, des mandats de perquisition ont permis la saisie de la marchandise avant sa commercialisation à travers la capitale, à la veille des fêtes de fin d'année où la demande est très forte puisqu'il s'agit de produits «parapharmaceutiques» destinés à la consommation en dehors de tout contrôle médical et d'autres cosmétiques vendus aux salons de coiffure pour femmes, ainsi que des fortifiants et des herbes médicinales pour maigrir ou embellir.

Les examens effectués sur des échantillons, aussi bien par le laboratoire de l'Institut national de criminalistique et de criminologie de la Gendarmerie nationale que celui du

ministère de la Santé et le Laboratoire national de qualité et la répression des fraudes du ministère de Commerce ont confirmé que les produits en question ne sont ni répertoriés ni contrôlés par les instances habilitées. Ils présentent donc un grave danger pour la santé des consommateurs, surtout qu'il s'agit de fortifiants sexuels fabriqués dans plusieurs pays, dont la majorité nous vient de Chine et importés sous une fausse identification. Les «importateurs» les dissimulaient dans des boîtes en carton contenant des chaussures. Parmi ces produits, révèlent les gendarmes, «se trouvent des comprimés vendus à 200 DA l'unité à Alger et des sachets contenant des herbes pour la détente du corps, des flacons en plastique contenant du shampoing pour la repousse des cheveux utilisé dans les salons de coiffure et de beauté, dont quatre genres de différentes couleurs dont les prix oscillent entre 20 000 et 60 000 DA le flacon». Dans le cadre de cette enquête, il a été également saisi plusieurs véhicules ayant servi au transport de cette marchandise et il a été procédé à l'arrestation d'un des auteurs présumés de ce trafic, qui a été présenté devant le tribunal d'El Harrach, près la cour d'Alger, alors qu'une autre personne impliquée fait l'objet d'un mandat de recherche.

Salima Tlemçani